

Preuves de résidence au Nouveau-Brunswick acceptables

Les personnes qui demandent un permis de conduire ou une carte d'identité du Nouveau-Brunswick ou qui souhaitent changer l'adresse qui y figure doivent fournir les documents suivants, en personne, à un bureau de Service Nouveau-Brunswick :

- au moins deux documents de la liste des preuves de résidence du Nouveau-Brunswick acceptables (ci-dessous);
- une preuve de changement de nom, le cas échéant (p. ex. : certificat de mariage, attestation de divorce ou certificat de changement de nom).

Remarque : Les documents qui figurent sur cette liste doivent porter la même adresse que celle qui est inscrite sur le permis de conduire ou la carte d'identité.

Preuves de résidence au Nouveau-Brunswick acceptables	
Type de document	Renseignements requis
Facture de services publics (téléphone, internet, électricité, câble, eau/égouts) ou facture de chauffage domestique (mazout, gaz naturel, propane, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être une facture récente (pas plus de deux mois). • Doit contenir le nom du demandeur, de son tuteur légal ou d'un membre de sa famille immédiate, soit un parent, un grand-parent, un frère ou une sœur, un conjoint ou un conjoint de fait, ou un enfant qui vit à la même adresse. • Il n'est pas acceptable de présenter deux factures mensuelles du même service. • Les factures de services groupés comptent pour un seul document.
Bail résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être rempli et signé par le propriétaire et le locataire.
Facture d'impôt foncier ou avis d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être la facture ou l'évaluation de l'année en cours.
Titre foncier	
Documents hypothécaires	<ul style="list-style-type: none"> • Doivent provenir d'une institution financière ou d'un cabinet d'avocat. Les documents de transfert d'un bien qui n'a pas encore été finalisé ne sont pas acceptés.
Attestation de prestations délivrée par le gouvernement du Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend les prestations universelles pour la garde d'enfants, l'assurance-emploi, les crédits pour la TPS/TVH et le Régime de pensions du Canada.
Impôt sur le revenu des particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être l'impôt de l'année en cours. • Les documents doivent avoir été délivrés par l'Agence de revenu du Canada.
Preuve des services de santé du ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick	
Confirmation d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Talon de chèque de paie ou lettre de l'employeur.
Preuves de résidence au Nouveau-Brunswick acceptables	

Type de document	Renseignements requis
Police d'assurance ou certificat d'assurance-responsabilité	<ul style="list-style-type: none">• Police d'assurance-habitation ou certificat d'assurance automobile.
Permis de possession d'armes à feu	<ul style="list-style-type: none">• Doit comprendre la lettre d'accompagnement indiquant le nom et l'adresse.